

REGLES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET JURIDIQUES DES CONTRATS EN ALTERNANCE

Action 1.8

Cette formation vise à permettre de connaître les critères de prise en charge des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, de sécuriser la signature des contrats pour les parties et de gagner en efficacité administrative.

Publics visés :

Tout professionnel d'organismes réalisant des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage (organismes consulaires, organismes de formation, structures d'orientation)

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- Contrats de professionnalisation : rédiger des contrats conformes à la loi Cherpion; Garantir à l'entreprise la prise en charge du contrat dans le respect des accords des branches ; Anticiper les conséquences juridiques du non respect des règles de conformité et d'enregistrement
- Contrats d'apprentissage : connaître la réglementation conforme à la législation en matière de contrat d'apprentissage (le contrat, les salaires, temps de travail, apprenti mineur/majeur, rôle du CFA, rôle du maître d'apprentissage...) ; Anticiper l'engagement d'un apprenti

Contenus :

- Contrats de professionnalisation : Rappel des objectifs généraux du contrat de professionnalisation ; Procédure de traitement des contrats par un OPCA au regard de la loi CHERPION ; Les points de vigilances lors de la signature (aspects juridiques) ; Les critères de prise en charge des OPCA et les différences entre branches
- Contrats d'apprentissage : Forme juridique du contrat ; Caractéristiques du contrat (début et fin...) ; Contrôle de l'apprentissage : les instances impliquées ; Conditions pour être Maître d'Apprentissage (permis de former...) ; Conditions de travail de l'apprenti (temps de travail, statut) ; Embaucher un apprenti et statut du jeune ; Le salaire (SMIC ou SMC, charges, imposition...) ; Rupture du contrat d'apprentissage ; incidences pour l'entreprise (exonération, primes, aide à l'embauche, crédit impôts...)La taxe d'apprentissage.

Modalités pédagogiques retenues :

Support pédagogique power point. Alternance entre exposé théorique et cas concrets

**REGLES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET JURIDIQUES
DES CONTRATS EN ALTERNANCE**

Dates : Session 1 : 5 mai

Session 2 : 26 mai

Durée : 9h30 à 17h30

Nombre de places : 15 personnes maximum

Lieu : ERREFOM, Unicité - Bât A -10 rue Alfred Kastler à Caen

Intervenants : Vanessa MARIE-COUZINET, AGEFOS-PME Normandie et Nathalie GERMAIN de la CCI de Caen

Formation gratuite

